

Б

С

С

nouvelle école européenne

neue europäische schule

nuova scuola europea

nueva escuela europea

new european school

nieuw europese school

nouvelle école européenne

fondation internationale pour l'art nouveau

Fondée en janvier 1960 par un groupe d'artistes, d'amateurs d'art et d'écrivains, la « nouvelle école européenne » s'est donné pour mission de créer une communauté artistique et culturelle répondant aux besoins de l'Europe d'aujourd'hui et réaliser ainsi une unité européenne des arts plastiques. Née de l'initiative privée, la nouvelle école est politiquement et religieusement indépendante. Les artistes invités par la Direction à adhérer à ce mouvement, ont chacun leur personnalité, ils sont de tendances diverses, mais toujours actuelles. La nouvelle école admet seulement les artistes peintres et sculpteurs des deux sexes, les écrivains et critiques d'art, ainsi que les amateurs d'art et collectionneurs en qualité de membres. Le niveau artistique de ses membres, l'apport de création à l'art actuel, les tendances d'avant-garde, sont les critères primordiaux recherchés par la fondation. De nouveaux artistes et collaborateurs seront sollicités et invités à adhérer à la nouvelle école internationale européenne. Les buts de cette communauté artistique, définis dans les statuts,

sont la présentation, la défense de l'art européen actuel dans ses recherches les plus authentiques, les plus valables, et cela lors de manifestations et expositions officielles ou dans le cadre de galeries privées en Europe et outre-mer.

Il s'agit d'une école non fixée à un lieu, à une cité, comme l'école de Paris, mais au contraire, rompant ce cadre limité, la nouvelle école est basée sur l'évolution actuelle de l'Europe économique, politique, sociale et culturelle. Le niveau artistique exigé par la Direction sera une garantie certaine quant au développement futur de la nouvelle communauté.

L'apport de la jeune peinture européenne sera l'un des éléments vivants au sein de la nouvelle école.

Un contact sera maintenu entre organisateurs et membres grâce au journal « art actuel international » qui devient le lien et le porte-parole de la nouvelle école. La rédaction du journal est toute prête à accueillir les suggestions, les articles et considérations personnelles de ses membres; les colonnes du journal leur sont ouvertes.

Un programme d'expositions est à l'étude, ainsi qu'un programme d'édition de sérigraphies de chaque artiste. L'édition d'un ouvrage est envisagée avec biographies et clichés.

La Direction a décidé de ne pas demander aux artistes, ainsi qu'aux membres collaborateurs, une cotisation annuelle déterminée, mais de laisser à chacun la liberté de verser la somme qu'il désire, cela suivant ses possibilités et suivant l'enthousiasme envers la nouvelle fondation. Les œuvres que les artistes pourraient donner à la fondation, seront réalisées au profit de la propagande de la nouvelle école, ainsi qu'au développement de celle-ci.

Les membres collaborateurs dans chaque pays examineront les possibilités de manifestations, expositions dans les musées et galeries. La Direction prévoit des expositions du groupe entier, ainsi que des expositions plus restreintes, soit par tendances artistiques ou recherches nouvelles, mais non par nationalités.

Les artistes seront invités à participer lors des concours pour le Prix suisse de Peinture abstraite, qui a lieu chaque année à Lausanne.

membres collaborateurs et fondateurs

MM. Franco Russoli,
directeur de la Pinacothèque de la Brera, Milan,

Juan Eduardo Cirlot, écrivain, Barcelone,

Dr Udo Kultermann,
directeur du Musée des Beaux-Arts de Leverkusen, Allemagne,

Dott. Tony Spiteris,
commissaire hellénique à la Biennale de Venise,

Carlo Cardazzo,
galeries d'art à Milan, Venise et Rome,

Georges Peillex,
rédacteur et critique d'art Lausanne,

René Métras,
collectionneur à Barcelone,

Jean Liechti,
galerie d'art et collectionneur, à Granges,

Georges J. Kasper et Monique Kasper-Franco,
galerie d'art et éditeur à Lausanne.

artistes membres fondateurs

Espagne :

Bosch (Barcelone); Canogar (Madrid); Curos (Barcelone);
Munoz (Madrid); Planell (Barcelone); Serrano, sculpt. (Madrid);
Soria (Valencia); Suarez (Madrid); Tábara (Barcelone); Tharrats
(Barcelone); Torner (Cuenca); Vallés (Barcelone), Viola (Madrid).

Italie :

Bacci (Venise); Barisani (Naples); Bonalumi (Milan); Castellani (Milan);
Stuart Church (Florence); Manzoni (Milan); Scanavino (Milan);
Nigro (Milan); Crippa (Milan).

France :

Beynon (Paris); Bram Bogart (Paris); Ducman (Paris); Kerg (Paris);
Lindström (Paris); Schoendorf (Lyon); Spescha (Bages);
Filhos, sculpt. (Paris).

Suisse :

Leuzinger (Lausanne); Marti (Lugano); Megert (Berne);
Rehmann, sculpt. (Laufenburg).

Hollande :

Armando (Amsterdam); van Bohemen (Den Haag); Peeters (Arnhem);
Schoonhoven (Delft).

Allemagne :

Dahmen (Stolberg); Anna Thorwest, sculpt. (Herne); Fathwinter
(Düsseldorf); Spindel, sculpt. (Essen); Henderikse (Köln).

statuts

Article premier

Sous la raison sociale « nouvelle école européenne » a été fondé, pour une durée indéterminée, un groupe européen pour l'art nouveau avec siège social à Lausanne, 4 rue de la Paix.

Art. 2

La nouvelle fondation a pour but de créer une communauté artistique et spirituelle d'artistes européens, d'amateurs d'art, critiques d'art et collectionneurs; de défendre l'art d'aujourd'hui, de prévoir l'organisation d'expositions en Europe et outre-mer.

Art. 3

La « nouvelle école européenne » se compose d'artistes et de membres collaborateurs des deux sexes dont les qualités et les capacités sont conformes au niveau exigé par la Direction de la fondation.

Art. 4

Les artistes sont invités personnellement par la Direction à faire partie de la nouvelle communauté. Toute demande d'admission d'un artiste non-invité peut être refusée sans indication de motif.

Art. 5

Aucune cotisation annuelle déterminée n'est exigée par la Direction de la part des artistes et des membres collaborateurs; il est laissé à leur libre jugement la somme qu'ils désirent verser bénévolement à l'organisation pour l'amortissement des frais généraux et de propagande.

Art. 6

Les œuvres que les artistes pourraient donner au profit de la fondation seront réalisées et le bénéfice sera affecté aux frais d'organisation de manifestations artistiques.

Art. 7

La fondation est indépendante au point de vue religieux et politique.

Art. 8

Les artistes sont tenus de fixer le prix de vente de leurs œuvres net pour eux, en tenant compte des commissions qui seront à prévoir lors des expositions et qui seront ajoutées aux prix demandés. La somme revenant à l'artiste, pour toute œuvre vendue, lui sera versée aussitôt l'exposition terminée et le règlement effectué par l'acheteur.

Art. 9

Les frais de transports et assurances sont à la charge de l'artiste, les frais de formalités de douane, de camionnage, de dédouanement définitif avec taxes, seront aux frais de la fondation.

Art. 10

La Direction répond seule de ses engagements. Les membres sont exonérés de toute responsabilité personnelle.

Art. 11

La qualité de membre se perd soit par démission écrite au secrétariat, soit pour actes préjudiciables à la nouvelle école. La Direction se réserve le droit d'exclure tout artiste ne remplissant plus les conditions de son admission ou justifiant par son attitude une telle mesure.

Art. 12

Les cinquante-deux premiers membres inscrits sont les membres fondateurs de la nouvelle école européenne. Ce chiffre est atteint deux mois après le lancement des invitations, le 1^{er} mars 1960.

Art. 13

Les membres sont tenus de veiller à la défense des intérêts de la nouvelle école dans la presse, en collaborant par des articles en faveur de celle-ci.

Art. 14

En cas de dissolution de la « nouvelle école européenne » pour des raisons majeures, les fonds existants ou les dettes sont du ressort exclusif de la Direction, qui assume tous les risques de l'organisation.

Art. 15

Le journal « art actuel international » sera le lien et le porte-parole de la nouvelle école européenne.

Lausanne, Suisse, 1^{er} mars 1960

Direction de la « nouvelle école européenne »

Fondation Internationale, siège Lausanne, Suisse, 4 rue de la Paix,
secrétariat tél. 23 17 65 ou privé (urgence) 4 35 69.

Direction et organisation : Georges J. Kasper et Monique Kasper Franco.